

Les informaticiens exclus de toute harmonisation indemnitaire !

Harmonisation a minima pour les uns, rien du tout pour les autres !

En refusant une harmonisation des primes, une par une, s'alignant sur le régime le plus favorable et permettant de définir un « socle commun » s'appliquant à tous les régimes indemnitaires, le Ministre a, pour des raisons budgétaires, fait le minimum. Ainsi, on peut le voir sur les fiches de paie, le résultat est bien maigre !

La CGT n'avait pas validé le volet social du ministre ; les faits confirment largement son analyse de l'époque ! Elle continue à revendiquer une revalorisation des rémunérations prenant plus fortement en compte les qualifications ! Mais le ministre et la direction s'entêtent à ne pas y répondre !

Pour mettre en oeuvre son harmonisation indemnitaire au rabais, la DGFIP a de plus isolé les informaticiens dans les régimes dits « spécifiques ». Dès lors, pour les informaticiens notamment de l'ex-DGCP, le résultat a été non seulement de ne pas les harmoniser comme tous les autres agents vers le haut, mais de les exclure purement et simplement de toute harmonisation.

Ce choix de la direction est inacceptable et ne peut qu'être condamné.

En effet, lors de la mise à plat des régimes indemnitaires à la CP en 2001, les informaticiens n'ont à aucun moment été classés dans un régime différent de celui de l'ensemble des agents. La différence si l'on peut dire, venait de la prime de fonction. Qui, faut-il le rappeler est liée à une qualification informatique acquise uniquement par un examen informatique (programmeur, analyste, PSE CRA, pupitreux) ou par des épreuves spécifiques lors des concours !

Exclure les informaticiens de l'ex-DGCP de l'harmonisation c'est nier une rémunération qui prend en compte une qualification répondant à l'exercice de la mission informatique.

Exclure tous les informaticiens de la DGFIP d'une véritable Harmonisation c'est nier les engagements de reconnaissance de cette mission. C'est donc remettre en cause l'avenir de l'informatique à la DGFIP.

D'autant plus que dans le même temps, la direction avance sur le dossier global de l'informatique dans la plus grande opacité. Officiellement, le 10 juillet 2008, toutes les options restaient ouvertes à la discussion : depuis, silence -radio ! Le groupe de travail prévu le 11 février 2009 a par ailleurs été annulé et renvoyé à une date ultérieure.

Cela ne peut plus durer ! L'informatique est une mission essentielle de la DGFIP. Ne pas répondre sur son avenir, sur son organisation et sur les moyens de son développement, c'est entretenir le malaise Grandissant des informaticiens ! Le 29 janvier dernier, avec tous les agents, les informaticiens ont aussi crié leur ras-le bol et la nécessité d'ouvrir de réelles négociations sur l'ensemble du dossier informatique et sur leur régime indemnitaire.

Plus que jamais, la direction doit nous entendre et répondre à nos revendications, faute de quoi nous saurons nous mobiliser pour faire reconnaître nos légitimes revendications !

fichiers:



[Télécharger informaticiens_exclus_petition.pdf](#) (177.44 Ko)

Public: [Rémunérations Informatique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
